

Procuration pour le retrait de colis

Si vous ne pouvez pas retirer votre colis au ParcelShop en personne, vous pouvez donner une autorisation écrite informelle à une personne de votre choix.

Cette procuration doit mentionner votre nom et votre adresse ainsi que le nom et l'adresse de la personne qui récupère le colis. La personne autorisée doit apporter la procuration et une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

Je donne par la présente procuration à la personne suivante pour récupérer le colis qui m'est adressé :

<input type="text"/>
Prénom et nom de la personne autorisée (EN CAPITALES)
<input type="text"/>
Rue, numéro de maison
<input type="text"/>
Code postal, ville

<input type="text"/>
Prénom et nom du destinataire (EN CAPITALES)
<input type="text"/>
Rue, numéro de maison
<input type="text"/>
Code postal, ville

<input type="text"/>
Place, date
<input type="text"/>
Signature destinataire